



15 octobre 2020

Protection contre les crues du Rhône

Les enseignements de la crue d'octobre 2000

Des pluies intenses et persistantes ont déclenché une crue du Rhône le 15 octobre 2000. En plaine, le fleuve déborde par endroits occasionnant d'importants dégâts. Des milliers de personnes sont évacuées. Le principal enseignement de cet événement a été le renforcement de la stratégie cantonale de protection contre les crues qui inclut les travaux de 3^e correction du Rhône. Ceux-ci ont notamment permis de sécuriser les secteurs les plus menaçants pour les personnes.

Entre le 10 et le 16 octobre 2000, des pluies extrêmes et de longue durée s'abattent sur le Valais. Dans les vallées latérales, la situation est tragique et plusieurs personnes perdent la vie.

En plaine, le 15 octobre 2000, la digue du Rhône se rompt à Chamoson et l'inondation qui s'en suit se propage jusqu'à Saillon. Ailleurs, le fleuve sort de son lit en plusieurs endroits. Plus de 5000 personnes sont évacuées et les dégâts sont importants. A l'issue de cette catastrophe, qui confirme, trois semaines après la décision du Grand Conseil, la nécessité de réaliser la 3^e correction du Rhône, plusieurs enseignements sont tirés. Ceux-ci vont orienter l'aménagement du fleuve et affiner la stratégie cantonale de protection contre les crues. La protection de la population et des biens doit s'appuyer sur trois axes pour être rapidement et durablement efficace : la prévention grâce à l'entretien et aux zones de danger, l'intervention grâce à l'alarme puis l'évacuation de la population concernée, et enfin, la construction de la 3^e correction du Rhône.

Les aspects relatifs à la prévention sont pilotés par la Section des dangers naturels rattachée au Service cantonal des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP). Le dispositif s'appuie sur les zones de danger et sur le système MINERVE (Modélisation des Intempéries de Nature Extrême du Rhône Valaisan et de leurs effets), qui calcule et prévoit au mieux les débits du Rhône 365 jours par an. L'intervention, quant à elle, est du ressort de l'Organe cantonal de conduite (OCC) mis sur pied à l'issue de la crue de 2000 et confirmé suite à l'entrée en vigueur, en 2013, de la loi cantonale sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires. Dans le contexte de la protection contre les crues, il a notamment pour tâche d'alerter et d'évacuer la population menacée en cas de prévision de crue ainsi qu'à retenir l'eau dans les barrages des vallées latérales.

Troisième axe de la stratégie de gestion des crues du Rhône, la construction est du ressort de l'Office cantonal de la construction du Rhône (OCCR3). Depuis la crue d'octobre 2000, les travaux entrepris ont permis de sécuriser les secteurs les plus menaçants pour la population. Quelque 3500 personnes vivant aux abords directs du fleuve sont désormais protégées grâce aux renforcements de digue effectués sur douze secteurs, de Port-Valais à Obergesteln (Conches). Dans le cadre de la Mesure prioritaire de Viège, l'ensemble du secteur industriel et bâti de Viège qui

représente 3 milliards de francs de dégâts potentiels, en rive gauche du Rhône, est désormais protégé au bénéfice de quelque 14'000 personnes. La sécurisation ne sera toutefois pleinement effective qu'à l'issue des travaux de sécurisation du secteur de Brigerbad. En parallèle, l'OCCR3 travaille à l'établissement des dossiers de mise à l'enquête publique des Mesures prioritaires du Chablais, de Martigny et de Sion et de Sierre-Chippis.

Personnes de contact

Jacques Melly, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, 027 606 33 00

Raphaël Mayoraz, chef de la Section des dangers naturels, 027 606 35 50

Nicolas Moren, chef du Service de la sécurité civile et militaire, 027 606 70 55

Tony Arborino, Chef de l'Office cantonal de la construction du Rhône, 027 606 35 23